

**COMMISSION CONSULTATIVE**

**Réunion du 07/10/24**

**Présidence** : M Fk Poret.

**Assistent** :

Pour le Comité Directeur : Mrs J-C Dagbert, C Dupont, C Fournier, F Frammery, D Hary, J-M Hénon, S Lemaitre, S Mille, E Picot, F Playe, P Quéniart, N Sauvage, J Varlet, W Vimeux.

Consultant : Mr G Sergent (CTD PPF).

**Excusés** : Mmes B Gosset, C Loisel, C Dufour (Directrice administrative), A Augé (Président CDA).

Pour les clubs : Mmes M Delorme (Wailly-Beaucamp FC), C Vaesken (Rang du Fliers AS), Mrs N Dagbert (Blériot US), P-E Davies (Wissant FC), D Denquin (Blendecques LP), B Dubois (St Omer ESSOR), P Lemaitre (St Tricat), J-N Marquant (Etaples Haute Ville AF), A Marteddu (Coquelles SC), P Mayeur (Audruicq AS), D Nitsch (Fort Vert FJEP), J Priez (Desvres JS), J Savary (Pays de la Lys), J Wimez (Quiestède US).

**Excusé** : M T Fauchatre (Campagne les Hesdin AS).

Absents : J-P Denez (Calais RC), H Ribéry (Elinghen Ferques US).

Ces absents, ne s'étant pas excusés, ne font plus partie de cette commission consultative.

Le Président M Fk Poret après avoir souhaité la bienvenue à chacune et à chacun rappela le but de cette commission.

Avant de commencer les travaux, M D Denquin demanda la parole pour remercier le District des opérations mises en place suite aux inondations.

Etant donné que plusieurs membres élus ou non font partie de cette commission, chacune et chacun se présenta brièvement.

Chaque vœu est présenté puis un débat s'instaure, ou chacune et chacun pouvaient intervenir. La commission est ce jour de vingt-neuf membres présents.

\*Vœu N°1, présenté par le Groupement Jeunes Quiestède Roquetoire et son Président M J Wimez

*Demande de création d'un niveau 4 en U11 comme cela existe en U13.*

*Afin de permettre aux enfants commençant le foot à cet âge ainsi que pour ceux ayant un niveau très faible d'évoluer à leur véritable niveau et de prendre du plaisir à jouer sans être dépité à la fin du match.*

*Cela permettrait également d'éviter des scores fleuves, certains éducateurs ne jouant pas toujours le jeu au niveau des engagements.*

Suite à la décision de la commission consultative : 8 pour, 14 contre, le reste s'étant abstenu, ce vœu ne sera pas présenté à l'AG du 09/11/24. M Poret précise qu'une réflexion est en cours pour le FER et les compétitions jeunes à 11.

\*Vœu N°2, présenté par St Omer ESSOR et M B Dubois.

**Modification de l'article 2, alinéa 3 et 4 de l'annexe 13 "Règlement des championnats de District Séniors Masculins"**

- **Alinéa 3 proposé** : "Les groupes sont constitués de façon géographique dans la mesure du possible. Il est tenu compte également des grands axes routiers."

- Alinéa 4 proposé : "Néanmoins, les clubs ont la possibilité d'émettre un vœu concernant le groupe dans lequel ils souhaitent disputer le prochain championnat. Ce vœu doit parvenir au District, au plus tard 15 jours après la dernière journée de championnat de la saison écoulée, pour être examiné par la Commission de Gestion des Compétitions. Les clubs ont également la possibilité de solliciter la Commission de gestion des compétitions, dans un délai de 15 jours après la parution du procès-verbal reprenant la composition des groupes, pour un changement de groupe uniquement si accord avec un autre club. Les deux clubs devront transmettre leur accord dans ce délai de 15 jours."

Après avis de la commission consultative : 6 pour, 20 contre, le reste s'étant abstenu, ce vœu ne sera pas présenté à l'AG du 09/11/24.

\*Vœu N°3, présenté par St Omer ESSOR et M B Dubois.....

(uniquement si le vœu 1 ci-dessus ne passe pas):

- Faire voter tous les ans en assemblée générale le choix entre poules de D1 géographique ou par tirage au sort, vote uniquement ouvert au club du district Côte d'Opale présents en R3, D1 ou D2 à la date de l'Assemblée Générale.
- Adapter l'alinéa 3 en fonction de ce vote.
- Quel que soit le sens du vote, ajouter à l'alinéa 4 actuel : "Les clubs ont également la possibilité de solliciter la Commission de gestion des compétitions, dans un délai de 15 jours après la parution du procès-verbal reprenant la composition des groupes, pour un changement de groupe uniquement si accord avec un autre club. Les deux clubs devront transmettre leur accord dans ce délai de 15 jours."

Ne peut être présenté à notre AG du 09/11/24 car interdit par les RG FFF.

\*Vœu N°4, présenté par la commission de gestion des compétitions et son Président M J-M Hénon.

Situation actuelle :

D1 : 3 poules de 12

D2 : 4 poules de 10

D3 : 1 poule de 9 + 4 poules de 10

D4 : 3 poules de 10 et 2 poules de 9

D5 : 4 poules de 10 et deux poules de 9

D6 : 6 poules de 10 et une poule de 9

D7 : 8 poules de 10

Le déséquilibre de la pyramide suite à la crise du covid ne permet plus aujourd'hui d'avoir des groupes complets.

La commission propose de rétablir une pyramide cohérente

D1 : 2 poules de 12 avec 3 montées en R3

D2 : 3 poules de 10 avec 3 montées en D1

D3 : 4 poules de 10 avec 4 montées en D2

D4 : 5 poules de 10 (inchangé) avec 5 montées en D3

D5 : 6 poules de 10 (inchangé) avec 6 montées en D4

D6 : 7 poules de 10 (inchangé) avec 7 montées en D5

D7 : en fonction des engagements avec 1 montée par poule

Ceci va permettre de resserrer l'élite, de permettre d'avoir des poules complètes

La réforme de fera sur **trois** saisons

	2024/2025	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029
D1	36 équipes	36 équipes	30 équipes	24 équipes	24 équipes
D2	40 équipes	40 équipes	40 équipes	40 équipes	30 équipes
D3	46 équipes	50 équipes	50 équipes	50 équipes	40 équipes
D4	58 équipes	60 équipes	60 équipes	60 équipes	50 équipes
D5	58 équipes	60 équipes	60 équipes	60 équipes	60 équipes
D6	69 équipes	70 équipes	70 équipes	70 équipes	70 équipes
D7	80 équipes	X équipes	X équipes	X équipes	X équipes

Avis de la commission consultative : 24 pour, 1 contre, 4 abstentions.

Néanmoins ce vœu devra être corrigé avant envoi aux clubs.

\*Vœu N°5, présenté par la commission de gestion des compétitions et son Président M J-M Hénon.

Nous proposons de supprimer le mini-championnat utilisé lors des montées ou descentes supplémentaires car celui-ci est complexe et peut générer des erreurs. Il est de plus peu lisible pour les clubs.

Nous proposons de le remplacer, de revenir au quotient et de modifier l'alinéa 3 de l'annexe 7.

« Quand le nombre de mouvements est différent du nombre de groupe (ou d'un multiple) d'un niveau de division, il sera tenu compte pour départager les équipes du nombre de points obtenus dans la totalité du championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes).

Si l'égalité persiste, il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- Du goal-average particulier (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes)
- Du goal-average général (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes)
- Du plus grand nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes)
- Du classement au Challenge du Fair-Play, lorsque celui-existe
- Tirage au sort

Avis de la commission consultative : 25 pour, 0 contre, 4 abstentions,

Ce vœu sera donc présenté aux suffrages des clubs de l'AG du 09/11/24.

\*Vœu N°6, présenté par la commission du statut de l'arbitrage et par son secrétaire M P Quéniart.

A l'instar de certain district de la LFHF, la C.D.S.A. souhaite rendre obligatoire la présence d'un arbitre dans les effectifs pour les équipes premières en D7, Sénior à 8 ou Féminines à 8.

La première saison sera éventuellement dérogatoire.

Nous avons constaté que la grande majorité des clubs montant de D7 à D6 se retrouve immédiatement en infraction.

Avis de la commission consultative : 27 pour, 1 contre, 1 abstention,

Ce vœu sera donc présenté aux suffrages des clubs de l'AG du 09/11/24, en supprimant les seniors à 8 et féminines à 8 et en supprimant également la première saison sera éventuellement dérogatoire, le terme « éventuellement » sera supprimé.

Pour conclure, M Poret signale deux modifications statutaires, donc en AG Extraordinaire, le passage du CD à 19 membres et la création d'une commission évènementielle.

La réunion se termina par le pot de l'amitié.

Le Président  
M Fk Poret

Le Secrétaire Général  
M D Hary